



Finances, Énergie et
Affaires municipales

**Entente internationale concernant la
taxe sur les carburants**

**Rapport trimestriel sur les
carburants**

(En vertu de la *Gasoline Tax Act* R.S.P.E.I. 1988)

Trimestre de déclaration :

Nom et adresse :

N° de compte : _____

Type de carburant : _____

Rapport modifié : _____

Total de km voyagés dans toutes les régions :	(A)
Total du carburant consommé dans toutes les régions :	(B)
Kilomètres par litre (Ligne A ÷ Ligne B, à 2 décimales près) :	(C)

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Région	Taux d'imposition	Total km	Total km imposables	Litres imposables (Col 4 ÷ C)	Taxe payée Litres achetés	Litres imposables nets (Col 5 – Col 6)	Taxe due (Col 7 x Col 2)	Intérêt dû	Total dû (Col 8 + Col 9)
AB									
AL									
AR									
AZ									
BC									
CA									
CO									
CT									
DE									
FL									
GA									
IA									
ID									
IL									
IN									
IN/SUR					
KS									
KY									
KY/SUR					
LA									
MA									
*MA1									
MB									
*MB1									
MD									
ME									
MI									
MN									
MO									
MS									
MT									
NB									
NC									
ND									
NE									
NH									
NJ									
NL									
NM									
NS									
NV									

Report Account No:

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Région	Taux d'imposition	Total km	Total km imposables	Litres imposables (Col 4 ÷ C)	Taxe payée Litres achetés	Litres imposables nets (Col 5 - Col 6)	Taxe due (Col 7 x Col 2)	Intérêt dû	Total dû (Col 8 + Col 9)
NY									
OH									
OK									
ON									
OR			
PA									
PE									
QC									
RI									
SC									
SD									
SK									
TN									
TX									
UT									
VA									
VA/SUR					
VT									
WA									
WI									
WV									
WY									
AUTRE
Totaux									
		À la ligne A			À la ligne B		(11) Total de la taxe sur les carburants		
							(12) Pénalité (Plus de 10 % ou 50 \$		
							(13) Solde dû d'un trimestre antécédent		
							(14) Total dû		
							(15) ou Crédit/Remboursement (Encercler le remboursement)		

Veillez arrondir les km et les litres à l'unité entière le plus près.

Ce rapport est dû :

Écrire le chèque au nom du ministre des Finances et des Affaires municipales (Î.-P.-É.)

L'intérêt mensuel et les taux de change se trouvent sur la prochaine page.

Conversion métrique : Un litre = 0,2642 gallon Un gallon = 3,785 litres
Un kilomètre = 0,62137mille Un mille = 1,6093 kilomètres

À noter : S'il y avait un écart entre les données dans ce formulaire et l'avis de facturation de l'EICTC fourni par Finances et Affaires municipales, les montants indiqués sur l'avis prévaudront.

L'information sur les taux d'imposition pour les autres types de carburants et les notes complémentaires se trouvent sur le site Web suivant : www.iftach.org

J'atteste que ce rapport est vrai, correct et complet pour autant que je sache.

Signature

Titre

Date

Téléphone

Poster la déclaration avec la remise à la Division de l'imposition et du registre des biens, Finances et Affaires municipales, C.P. 1330, Charlottetown, PE C1A 7N1 ou livrer à 95, rue Rochford, immeuble Shaw, 1^{er} étage, Charlottetown, ou à n'importe quel centre Accès Î.-P.-É. Pour plus d'information, composer le 902-569-7541, téléc. 902-368-6164, courriel : taxandland@gov.pe.ca, ou visiter le site Web www.taxandland.pe.ca.

Accès à l'information et protection de la vie privée

Les renseignements personnels apparaissant dans le présent formulaire sont recueillis en vertu de l'article 31(c) de la *Freedom of Information and Protection of Privacy Act* (loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée) et serviront à l'administration et à l'application de l'impôt. Toute question concernant la collecte et l'utilisation de ces renseignements peut être soumise au directeur des Services ministériels et de l'administration de l'impôt, C.P. 2000, Charlottetown, PE C1A 7N8, 902-368-5137.

